

Appel d'Offres Ouvert N°092-2023 E/T : Renouvellement de tranches BT et de protections tableaux aux postes sources de Lydec

Lot n°1 : Renouvellement des tranches BT des lignes 60kV au Poste Source CAMIRAN

Lot n°2 : Renouvellement des tranches BT des transformateurs HTB / HTA au Poste Source ABEE DE L'EPEE

Lot n°3 : Substitution des protections masses tableaux de 11 rames HTA par des protections jeux de barres HTA logique aux Postes Sources Lydec

Lydec porte à la connaissance des concurrents qu'à partir du jeudi 18 mai 2023, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

AOO N°	2 ^{ème} Visite des lieux	Date et heure de la 2 ^{ème} visite des lieux (*)	Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres	Lieu d'ouverture des plis
092-2023 E/T	Obligatoire	Mardi 23 mai 2023 à 10h00	Jeudi 1 ^{er} juin 2023 à 16h00 Au lieu du Jeudi 18 mai 2023 à 16h00	Vendredi 2 juin 2023 à 09h30 Au lieu du Vendredi 19 mai 2023 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Lâaroussi Salle rez-de- chaussée

(*) : Le départ pour la 2^{ème} visite des lieux est fixé au secrétariat de la Direction des Achats

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément aux dispositions du Règlement de Consultation.

Un service hotline pour l'utilisation du portail AM Lydec est mis à la disposition des concurrents au numéro suivant : **05 22 43 81 21** de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Le dépôt des offres se fera comme suit :

- **Soit en version électronique via la plate-forme du portail AM Lydec à l'adresse suivante : <https://am.lydec.ma> conformément aux dispositions du Règlement de la dématérialisation (*)**
- **Soit en version papier conformément aux dispositions du Règlement de Consultation**

Le délai pour la réception des Offres expire à la date et à l'heure fixée dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.